

Quoi qu'il en soit le mémoire anglican proposait qu'à cette nouvelle Conversation on mît de côté la question doctrinale « en vue de considérer les méthodes pratiques par lesquelles, à supposer qu'on en soit venu à un degré raisonnable d'entente en matière doctrinale, la communion anglicane, considérée dans sa totalité, pourrait s'unir au Saint-Siège d'une manière plus ou moins complète (1) ».

Dès le premier jour, comme entrée en matière, les anglicans feraient valoir l'importance géographique et numérique de la communion anglicane, telle qu'elle était en 1920, si on la compare avec ce qu'elle était au début du xv^e siècle, avant la Réforme, époque où il y avait vingt et un sièges épiscopaux en Angleterre et au pays de Galles.

Puis on discuterait les différentes questions disciplinaires telles qu'elles ont été résumées dans les comptes rendus :

« Cette fois la question examinée par nous revient à ces termes : supposé que l'assentiment des esprits soit accompli sur le terrain doctrinal, à quelle condition pourrait-on opérer l'union des Églises anglicane et romaine ? »

« La préoccupation dominante de l'Église anglicane est de garder, dans la mesure du possible, son organisation et sa hiérarchie actuelles, son rite, sa discipline.

« Puisqu'il s'agit, non d'un retour de personnalités isolées, à l'Église de Rome, mais d'un retour collectif, cette préoccupation est toute naturelle.

« Il est naturel que l'archevêque de Canterbury, considéré par les évêques, par le clergé, par les fidèles de l'Église anglicane, comme leur chef, soit considéré aussi comme devant continuer à leur égard l'exercice de son autorité.

« Moyennant cet exercice, les rites et la discipline seraient suffisamment maintenus. L'entrée en masse dans le giron de l'Église romaine serait ainsi facilitée. Certaines mesures, d'ailleurs, pourraient avoir un caractère temporaire. »

« Alors la question fondamentale qui se pose paraît être la suivante :

« Le Saint-Siège approuverait-il que l'archevêque de Canterbury, acceptant la suprématie spirituelle du Souverain Pontife et le cérémonial jugé par lui nécessaire à la validité de la consécration de l'archevêque, fût reconnu comme le Primat de l'Église anglicane rattachée à Rome ? »

(1) *The Conversations at Malines, 1921-1925, Original documents*, pp. 79-80.

CHAPITRE V

LA DEUXIÈME CONVERSATION DE MALINES

(14 et 15 mars 1923)

La deuxième Conversation fut fixée au 14 mars 1923, quinze mois après la première. Le doyen de Wells s'était entretenu avec l'archevêque de Canterbury, au palais de Lambeth, le 21 février, et, les deux jours qui suivirent, les trois représentants anglicans rédigèrent le mémoire qui devait servir de base à la nouvelle Conversation. Cette fois les anglicans venaient à Malines avec « une certaine autorité et reconnaissance des archevêques de Canterbury et d'York (1) » et les catholiques avec la certitude que les Conversations étaient désormais bénies et approuvées de Rome.

L'archevêque de Canterbury avait donné aux participants anglicans des directives très nettes : « Ne diminuez en rien l'importance des trente-neuf articles. Ne faites pas la plus légère concession quant à la nécessité d'amener l'Orient avec nous dans les derniers pas qui conduiront à la réunion. Ayez toujours présent à l'esprit que, dans toute concession faite quant à la signification des mots « *Leadership* » ou « *Primaauté* », nous devons aussi préciser d'une manière très nette ce que cela ne signifie pas, v. g. certaines des choses que la lettre pastorale du cardinal réclame à ce sujet (2). »

(1) *The Conversations at Malines, 1921-1925, Original documents*, p. 79. Voici quelques précisions sur « le degré d'autorisation accordée par les archevêques aux anglicans [...] présents ». A la deuxième Conversation de Malines : « Les archevêques ont autorisé les personnes ; ils n'ont pas désigné eux-mêmes le sujet à traiter, ce sont ces Messieurs qui l'ont choisi. Cependant, dans une lettre privée, l'archevêque de Canterbury a déclaré que le choix était sage, et l'archevêque d'York a été du même avis. »

« De plus l'archevêque de Canterbury a informé les évêques anglais de ce qui se passait et ceux-ci ont approuvé les autorisations qu'il avait données. » (*Ibid.*, p. 28.)

(2) BELL, *Randall Davidson*, vol. 2, pp. 1260-1261.

« Le Saint-Siège consentirait-il à accorder à l'archevêque de Canterbury et aux autres métropolitains le pallium, comme symbole de leur juridiction sur leurs provinces respectives ? »

« Permettrait-il à l'archevêque de Canterbury d'appliquer aux autres évêques anglicans le cérémonial de validation accepté par l'archevêque ? »

« Permettrait-il enfin à chaque métropolitain de confirmer et de consacrer à l'avenir les évêques de sa province ? »

« Tant que cette question primordiale n'aura pas été résolue, il nous serait malaisé de poursuivre nos négociations. Si elle était résolue affirmativement, la voie serait aplanie, qui pourrait nous conduire à l'examen de questions ultérieures d'application (1). »

Lord Halifax, le doyen de Wells et le Dr Frère quittèrent Londres pour la Belgique le mardi 13 mars.

La deuxième Conversation de Malines commença le 14, à 10 heures, et se termina dans la soirée du 15.

Dans la première séance du 14, le cardinal Mercier proposa de « prendre pour base des réflexions [...] le *Memorandum* rédigé (2) » par les anglicans.

A la question de Mgr Van Roey, demandant « si le *Memorandum* représentait les vues du public anglican », le doyen de Wells répondit « que le *Memorandum* avait été rédigé par eux-mêmes, c'est-à-dire par trois anglicans qui représentaient des nuances diverses, que, de plus, le mémoire pose des questions et ne donne pas de solutions, mais qu'il marque les préoccupations de tous les membres de leur Église, qui s'intéressent à la cause de l'union (3) ».

Le cardinal Mercier lut alors le premier point du *Memorandum*, dans lequel les anglicans « attirent l'attention sur la différence de condition de l'Église d'Angleterre au début du xve siècle et de l'Église anglicane d'aujourd'hui, tant au point de vue de l'étendue géographique que de l'importance numérique.

A cette époque-là, « 21 évêques seulement occupaient des sièges anglais, tandis que le nombre des évêques convoqués à la Conférence de Lambeth de 1920, fut de 368, dont 250 furent

(1) *The Conversations at Malines, 1921-1925, Original documents*, pp. 86-87.

(2) *Ibid.*, p. 28. Pour le texte anglais du *Memorandum*, *ibid.*, pp. 79-82, et texte français dans notre livre de *Documents*, pp. 58-60.

(3) *The Conversations at Malines, 1921-1925, Original documents*, p. 29.

effectivement présents. Ce nombre important représente des évêques qui exercent la « superintendance » épiscopale dans toutes les parties du monde et qui considèrent Canterbury comme leur centre (1). »

D'après le doyen de Wells, « l'union se ferait avec l'ensemble de l'Église anglicane et probablement sous l'influence de l'Assemblée de Lambeth (2) ».

Le Dr Robinson lut alors le premier paragraphe du deuxième point du *Memorandum* :

« Par rapport à l'exercice pratique de l'autorité du Pape sur les évêques et la province de la communion anglicane, dans l'éventualité d'une réconciliation, nous concevons que ce ne serait pas un droit d'intervenir dans la juridiction des archevêques et des évêques, mais ce serait plutôt pour lui (selon les mots d'un théologien anglican du xvii^e siècle) « une préminence régulière sur tous les autres évêques, qui se constate dans le recours à lui avant le recours aux autres, dans les matières qui concernent l'Église entière ».

La lecture de ce passage achevée, le doyen de Wells l'a commenté, citant l'axiome : « Aucune autorité étrangère n'a juridiction en Angleterre. » Il demande s'il est possible d'harmoniser les pouvoirs du Pape avec cet axiome, « si l'on peut comprendre et admettre la suprématie du Pape de manière que la juridiction de nos évêques ne soit pas atteinte, réservant au Pape les questions qui concernent les intérêts généraux de l'Église universelle (3) ? »

« M. Portal a répondu qu'il y avait, parmi les théologiens catholiques, deux opinions : la première faisant dériver toute juridiction du Pape, la seconde admettant que la juridiction des évêques leur est donnée directement par Notre-Seigneur, comme aux Apôtres, étant bien entendu que l'exercice de cette juridiction doit être autorisée par le Pape. »

« Quant à la manière dont cette juridiction peut être donnée ou autorisée, M. Portal fait remarquer qu'il y a eu, sous ce rapport, des usages très différents suivant les époques, et les pays, et que, par exemple, la juridiction des chefs ou patriarches de certaines Églises était admise par le fait seul qu'ils étaient en communion avec l'Église de Rome. »

« Mgr Van Roey fait remarquer qu'il faut distinguer le

(1) *The Conversations at Malines, 1921-1925, Original documents*, p. 80.

(2) *Ibid.*, p. 30.

(3) *Ibid.*, p. 80.

fait et le droit : le Pape ne peut pas renoncer à son droit de juridiction ordinaire et immédiate, mais il peut, en fait, restreindre l'exercice de ce droit et ne l'appliquer qu'aux cas exceptionnels et d'ordre majeur. »

« Le doyen de Wells reconnaît que le Pape ne peut pas renoncer au droit et il pense que la difficulté pratique sera écartée si, en fait, l'intervention ne se produit que dans des cas exceptionnels. »

« Son Éminence croit que le Souverain Pontife admettrait le fonctionnement normal de l'autorité locale, sans son intervention, le principe du droit ayant été admis. »

« Mgr Van Roey fait remarquer qu'on ne peut admettre la dernière phrase de ce paragraphe qui semble ne reconnaître le droit d'intervention que dans les affaires qui concernent l'Église universelle (1). »

« Et le cardinal Mercier insiste dans cette même ligne, en ajoutant « que souvent les affaires locales ont des répercussions sur l'Église universelle ».

Mgr Van Roey propose la phrase suivante : « La prééminence du Pape se manifesterait soit par son intervention, soit par le recours à lui, dans les affaires exceptionnelles et d'ordre majeur (2). »

On donne alors lecture du second paragraphe du deuxième point du *Memorandum* : « La position de la hiérarchie catholique romaine d'Angleterre, avec ses églises et congrégations, pourrait bien demeurer — en tout cas pour le présent — telle qu'elle est actuellement. »

« Si elle était exempte de la juridiction de Canterbury et considérée comme dépendant directement du Saint-Siège, on suivrait en cela un précédent du moyen âge, familier à l'Angleterre, en ce qui concerne l'abbaye de Westminster et d'autres grandes abbayes et les églises qui en dépendent. Un arrangement transitoire de ce genre semblerait pouvoir éviter des difficultés pratiques et être susceptible de révision si c'était nécessaire dans l'avenir (3). »

Selon la juste remarque du cardinal Mercier, on peut admettre deux juridictions parallèles et coexistantes (4). »

M. Portal ajoute que « de telles juridictions existent en

Orient. La juridiction, dans ce cas, n'est pas purement géographique, mais personnelle (1). »

Le doyen de Wells exprime alors « l'espoir qu'un jour il y aura unité de rite et de juridiction en Angleterre, mais que, dans les commencements, il faudrait admettre la dualité ».

« Dans la rédaction de ce paragraphe, les anglicans ont tenu à mettre d'abord hors de cause, par déférence, la position des catholiques anglais. Ainsi ils prennent l'initiative de ne pas vouloir produire de changement dans l'état actuel des catholiques en Angleterre (2). »

On en vint alors au troisième paragraphe du *Memorandum* anglican dont voici le texte : « Comme une rectification de ce qu'on pourrait estimer manquer aux Saints Ordres a été acceptée de la manière suggérée dans l'Appel de Lambeth, on devrait considérer les relations qui doivent exister entre l'archevêque de Canterbury et le Saint-Siège. »

« Conformément à un précédent d'autrefois, nous pensons que ces relations pourraient être déterminées par un acte de reconnaissance tel que la remise du pallium. On pourrait, par là, régulariser la position de l'évêque anglican par l'archevêque de Canterbury et d'autres métropolitains qui auraient reçu le pallium. »

« Dans l'avenir, comme dans le passé, un évêque ou archevêque nouvellement nommé, après avoir été élu et sacré, serait en pleine possession de sa juridiction qui, pendant la vacance du siège, aurait été exercée par le doyen et le chapitre ou le vicaire général, comme c'est l'usage depuis une époque lointaine (3). »

Les participants des Conversations examinent alors ensemble la question de la juridiction et des Ordres. « Mgr Van Roey indique que la *rectification* admise par la Conférence de Lambeth pourrait se faire par l'imposition des mains sous *condition* (4), d'abord pour l'archevêque de Canterbury par le Pape lui-même ou par son légat, et, ensuite, par l'archevêque pour ses suffragants. »

Lord Halifax demande alors « si la *rectification* ne pourrait pas se faire par la porrection des instruments, après quelques déclarations qui mettraient hors de doute l'intention de l'Église anglicane ».

(1) *The Conversations at Malines, 1921-1925, Original documents*, p. 32.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, p. 81, et notre livre de *Documents*, pp. 59-60.

(4) Cf. note 4, p. 62.

(1) *The Conversations at Malines, 1921-1925, Original documents*, pp. 30 et 31.

(2) *Ibid.*, p. 31.

(3) *Ibid.*, pp. 80-81 et notre livre de *Documents*, p. 59.

(4) *The Conversations at Malines, 1921-1925, Original documents*, p. 32.

ANGLICANS ET CATHOLIQUES

76

Mgr Van Roey croit que les ordinations anglicanes étant au moins douteuses, objectivement, l'imposition des mains, tout au moins « sous condition (1) sera jugée nécessaire (2) ».

Le doyen de Wells « marque une certaine satisfaction de ces réponses ».

Le cardinal lui demande alors « s'il pense que l'archevêque de Canterbury accepterait ».

Le doyen répond « qu'il croit que, les questions dogmatiques et autres étant réglées, l'archevêque se résignera à accepter de telles conditions ».

« M. Portal dit que, pratiquement, il lui semble qu'on se trouve en face de deux possibilités : les catholiques ne peuvent demander aux anglicans de nier trois siècles de leur histoire, et, d'autre part, les anglicans ne peuvent demander aux catholiques, qui ont regardé leurs ordinations comme nulles depuis trois siècles, de se déjuger. »

« Dès lors les théologiens, comme les diplomates dans des cas analogues au point de vue civil, doivent trouver le moyen d'arriver au but en sauvegardant les deux parties. La Conférence de Lambeth paraît avoir ouvert la voie dans laquelle il faut entrer. »

« Le doyen exprime le vœu que la question des Ordres soit discutée de nouveau parce que, dit-il, l'Église-mère a été injuste à l'égard de sa fille, et qu'il serait important de trouver le moyen de faire une certaine réparation de cette injustice, afin que la *recognition* fût acceptée plus facilement (3). »

La séance de l'après-midi s'ouvre à 4 h. 30.

Les participants des Conversations abordent alors le deuxième paragraphe du troisième point du *Memorandum*. Nous pouvons y lire que « le résultat d'ensemble d'un tel arrangement entre Rome et Canterbury aurait pour effet de donner à Canterbury une situation à peu près analogue à celle d'un des anciens Patriarcats (4) ».

Les anglicans considèrent que, « une fois la position de l'archevêque régularisée, le Pape n'aurait pas à intervenir dans la nomination et la consécration de ses suffragants, mais le cardinal « doute que la chose soit possible ».

« M. Portal pense que le système des élections, tel qu'il est

pratiqué dans les colonies, pourrait peut-être être admis, mais qu'en Angleterre, où on accepte pour le roi le droit de nomination, il semble impossible d'exclure un autre droit extérieur, celui du Pape, dans la présentation et la nomination des évêques. »

Le doyen de Wells « invoque l'histoire ». D'après lui, « au moyen âge, du x^e au xiv^e siècle, le Pape n'intervenait pas. » « Son Éminence demande quelle garantie il y aurait dans ce cas pour le Pape, que les choix seraient bons. On a répondu que le métropolitain serait responsable et qu'il représenterait l'autorité du Pape dont il aurait été investi par le pallium. Le cardinal, sans donner son avis sur la question, convient qu'elle mérite d'être soumise aux autorités (1). »

Il est d'ailleurs bien douteux que Rome accepte d'en revenir à un état de choses semblable à celui qui existait entre le x^e et le xiv^e siècle. La longue discussion entre le Saint-Siège et le gouvernement de Franco, avant d'arriver à des accords sur la question de la nomination des évêques, montre très nettement que, de nos jours, contrairement aux stipulations des anciens Concordats, la papauté veut se réserver le choix des évêques et ne s'engager vis-à-vis de l'État qu'à faire connaître le nom de l'élu, afin que l'autorité civile puisse, à son tour, faire savoir au Saint-Siège si elle n'a pas d'opposition politique à la nomination.

En France, avant la rupture du Concordat, l'affaire du *Nobis nominavit* indiquait déjà cette tendance du Saint-Siège qui, depuis lors, n'a fait que s'affirmer de plus en plus.

« Le doyen de Wells exprime le vœu qu'un Concile général reconnaisse l'archevêque de Canterbury comme Patriarche (2). »

On en vient alors à discuter le quatrième point du *Memorandum*. Dans celui-ci les participants anglicans des Conversations de Malmes considèrent qu'une partie essentielle des accords, tels qu'ils ont été envisagés, serait « la reconnaissance et le maintien de certains rites et usages caractéristiques de l'anglicanisme, tels que : a) l'usage de la langue et du rite anglais ; b) la communion sous les deux espèces ; c) l'autorisation du mariage pour le clergé (3) ».

« Des trois [usages caractéristiques de l'Église d'Angleterre] qui sont énumérés, Son Éminence incline à penser que les

(1) *The Conversations at Malmes, 1921-1925, Original documents, p. 34.*

(2) *Ibid.*, p. 35.

(3) *Ibid.*, p. 81, et notre livre de *Documents*, p. 60.

(1) Cf. note 4, p. 62.

(2) *The Conversations at Malmes, 1921-1925, Original documents, pp. 32-33.*

(3) *Ibid.*, p. 81.

(4) *Ibid.*, p. 81, et notre livre de *Documents*, p. 60.

deux premiers pourraient être concédés ; quant au troisième, il est probable que, pour les prêtres mariés au moment de la réunion, on les laisserait dans l'état où ils seraient et qu'on leur permettrait d'exercer leur ministère, mais que par la suite il lui paraissait bien difficile qu'on admit le mariage des prêtres nouvellement ordonnés. »

« Son Eminence croit que l'autorité romaine demandera que, dans la formation des aspirants au sacerdoce, on dispose les clercs à l'estime et à la pratique du célibat. »

« M. Portal ajoute qu'il ne faut pas trop se fonder sur l'exemple des Uniates parce que Rome pourrait craindre que la discipline du célibat, qui a été fortement maintenue en Occident, fût compromise en certains pays par l'admission du mariage des prêtres en Angleterre. Il fait observer que le mariage des évêques est regardé comme contraire aux lois traditionnelles de l'Église par les Orthodoxes comme par les catholiques. »

« Les anglicans justifient leur usage par des raisons d'ordre pratique. Ils reconnaissent théoriquement les avantages du célibat, mais ils ne voudraient pas qu'on en fit une obligation. »

« L'examen du *Memorandum* étant terminé, Son Eminence demande « aux anglicans d'établir une sorte de résumé des propositions qu'ils voudraient faire d'après les discussions qui ont eu lieu. »

« Le doyen accepte et demande à son tour que les catholiques fassent de même. » Il ajoute : « Ces documents pourraient être soumis à nos autorités respectives et ils serviraient à préparer de nouvelles Conférences (1). »

De fait, avant les Conversations du lendemain, 15 mars, le cardinal Mercier d'une part, et les participants anglicans de l'autre, rédigèrent le résumé demandé par Son Eminence.

Le 15 mars la séance du matin s'ouvre à 10 heures. Le cardinal Mercier donne lecture du résumé anglican « et après quelques remarques on juge préférable de passer, avant de conclure sur ce résumé, à la lecture du document écrit par Son Eminence. »

« La lecture faite, anglicans et catholiques se sont séparés pour échanger leurs vues particulières sur les deux documents. A la reprise de la réunion, les anglicans disent que, d'une manière générale, ils adhèrent au document de Son Eminence. Ils désirent seulement présenter quelques remarques sur cer-

(1) *The Conversations at Malines, 1921-1925, Original documents*, pp. 35-36.

taines expressions qu'ils voudraient voir changer. Des modifications sont faites d'un commun accord. Le cardinal présente alors quelques critiques sur le document anglican, et des modifications y sont apportées, également d'un commun accord. Il a été conclu que les deux documents ainsi établis, seraient présentés tous deux, par chacune des parties, aux autorités respectives (4). »

Le cardinal propose d'informer Rome et auparavant, pendant quelques semaines, Son Eminence désire que le silence soit gardé.

De son côté, le doyen de Wells a l'intention de demander à l'archevêque de Canterbury d'écrire au cardinal Mercier « pour lui exprimer son appréciation sur les documents en question ». Il désire que les deux démarches soient faites en même temps. Les anglicans sont d'accord pour reconnaître que de leur côté, jusqu'ici, dans les pourparlers qui ont eu lieu, « leurs autorités ne se sont pas engagées » aussi avant que les catholiques, étant donnée la part qu'a bien voulu y prendre Son Eminence, archevêque de Malines et cardinal de la Sainte Église romaine. « Le doyen espère qu'après ces nouvelles réunions, l'archevêque de Canterbury écrira à Son Eminence, non seulement pour lui dire sa reconnaissance de ce qui s'est fait à Malines, mais aussi pour l'assurer d'une coopération plus large et plus représentative dans les prochaines réunions (2). »

Dans la séance de l'après-midi, qui commence à 5 heures, le résumé anglican et celui de Son Eminence sont présentés.

Puis on lit le compte rendu des réunions. Celui-ci est « accepté après quelques remarques sur certains points de détail (3) ». Et le Dr Frère ajoute : « Avant de se séparer, les documents, dans leur forme finale, furent [...] signés et reconnus authentiques ; chaque groupe de trois signa son propre mémoire et celui-ci fut contresigné par l'autre groupe de trois, qui le reconnaissait comme la rédaction de la partie opposée. Il est très important d'insister sur la signification de ces deux séries de signatures, parce qu'elles ont été très peu comprises. Aucun des groupes n'a signé le mémoire de l'autre pour l'approuver, mais uniquement pour reconnaître que c'était l'authentique document opposé (4). »

(1) *The Conversations at Malines, 1921-1925, Original documents*, p. 37.

(2) *Ibid.*, p. 38.

(3) *Ibid.*, p. 39.

(4) Walter FRÈRE, C. R., *Recollections of Malines*, London, The Centenary Press, 1935, in-8°, p. 33.

Lord Halifax fait alors « part de la grande impression que lui ont causée les lettres qu'il a reçues des archevêques de Canterbury et d'York (1) », et remercie chaleureusement le cardinal Mercier, non seulement de son hospitalité, mais aussi et « surtout pour tout ce que » Son Éminence « a fait en vue de la grande cause de l'Union (2) » si profondément désirée par tous. « En acquiesçant aux paroles de lord Halifax, le doyen dit que ce n'était pas sans une certaine anxiété qu'il avait accepté de venir à ces secondes Conférences. Il ne se serait pas attendu [...] à un accord aussi grand. »

« Il pense que, quel que soit le résultat immédiat de ces conférences, on a fait un pas important vers la réunion et il termine en demandant à Son Éminence de vouloir bien donner à tous sa bénédiction. Anglicans et catholiques se mettent à genoux et Son Éminence les bénit (3). »

D'après les souvenirs du Dr Frere, toujours si objectif et précis, dans ces deuxième conversations de Malines, « un rapprochement beaucoup plus grand se fit sur les points brûlants de la controverse. Dans les premières on s'était efforcé d'établir les points où l'accord entre les deux parties pouvait s'établir facilement. Celles-ci soulevèrent certaines des questions les plus épineuses, celles sur lesquelles tout accord était beaucoup plus invraisemblable. Si le groupe, réuni autour de la table, n'avait pas été resserré par une étroite amitié, un respect mutuel et l'union des cœurs, il n'aurait pas été possible de poursuivre cette conversation avec la franchise et la bonne humeur qui prévalurent (4) ».

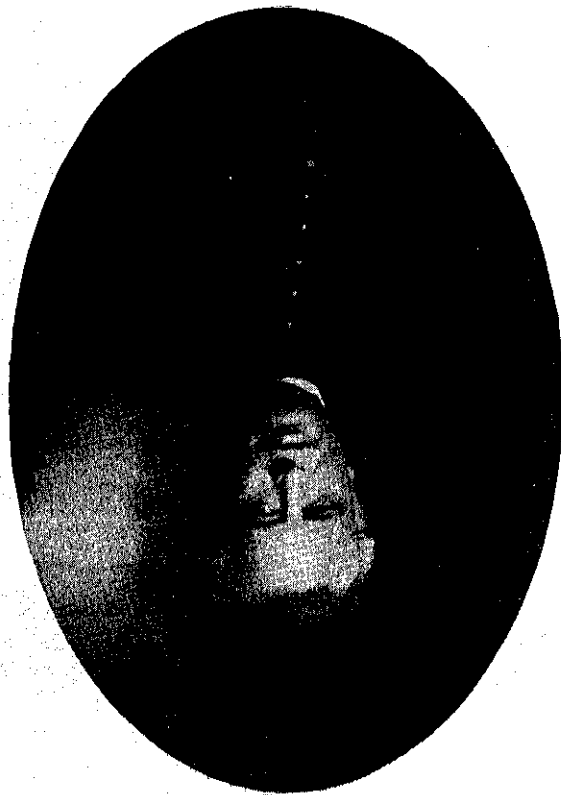
Les participants anglicans regagnèrent l'Angleterre, très satisfaits du résultat de la deuxième Conversation de Malines. Arrivés à Londres, le doyen de Wells et le Dr Frere se rendirent au palais de Lambeth pour remettre à l'archevêque de Canterbury les rapports anglais et français, et lui rendirent compte des conversations nouvelles. A vrai dire, le Dr Davidson fut vivement contrarié de voir les signatures des participants anglicans apposées sous le mémoire des catholiques. Le doyen de Wells n'avait pas suffisamment attiré l'attention de l'archevêque de Canterbury sur la signification des signatures anglicanes à cet endroit.

(1) *The Conversations at Malines, 1921-1925, Original documents*, p. 39.

(2) *Ibid.*, p. 39.

(3) *Ibid.*, p. 40.

(4) Walter FRERE, *C. R. Recollections of Malines*, London, The Centenary Press, 1935, in-3°, p. 32.



MGR PIERRE BATIFOL

(1861-1929)

(Photo Eug. Pion).

Prêtre de la Mission de Saint-Vincent de Paul

M. BERNARD PORTAL

(1883-1926)

(Photo Paul Parby).

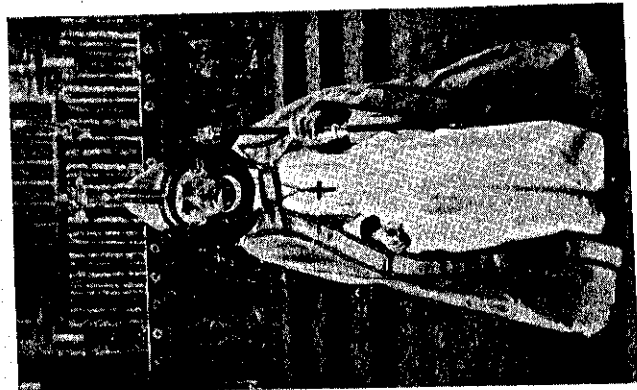
L'archevêque savait trop que, si dans certaines sphères de l'Église anglicane, l'idée de la suprématie de la papauté ne ferait pas de difficultés, dans d'autres, au contraire, les préjugés à l'égard de Rome étaient encore trop vivaces pour que l'idée du *pallium*, conféré à l'archevêque de Canterbury, ne produisît pas de fortes réactions. Pour nous le faire comprendre, le biographe du Dr Davidson, se faisant l'interprète des historiens anglicans, écrit à ce sujet : « Le *pallium* était originellement un manteau fait de la laine des brebis nourries à l'église Sainte-Agnès-hors-murs de Rome, brodé de quatre croix et posé pendant une nuit sur le tombeau de saint Pierre. En lui-même l'histoire du *pallium* représente la croissance et l'extension des revendications pontificales. D'abord donné par le Pape à titre honorifique, sans autre signification (et même porté par les évêques) il fut ensuite restreint aux métropolitains. Le serment fait à la papauté, avec lequel il fut plus tard associé, apparaît pour la première fois à l'époque de Grégoire VII (Hildebrand) ; à partir du x^e siècle, on insista sur l'obligation, pour le récipiendaire, d'aller le chercher lui-même, et sur la nécessité pour lui, avant de le recevoir, de prêter serment d'obédience au Pape. Tout cela fut l'occasion de considérer sa possession comme nécessaire pour l'exercice de la charge. Enfin les juristes pontificaux, étendant les revendications de la juridiction, prétendirent priver le candidat, non seulement de la juridiction métropolitaine, mais même de la juridiction diocésaine jusqu'à ce qu'il se fût acquitté de ses obligations. Le *pallium* reçu par Augustin de Canterbury de la part de Grégoire le Grand, avait ainsi une signification très différente de celle du *pallium* conféré par Hildebrand et ses successeurs aux archevêques de Canterbury (1). »

Revenu de ses premières émotions, le Dr Davidson croyait devoir, dès le 19 mars, expliciter toute sa pensée dans une longue lettre au doyen de Wells : « Mon cher doyen de Wells, il n'est pas inutile que je vous assure de tout l'intérêt et de toute l'attention avec lesquels j'ai lu les trois mémoires que vous m'avez maintenant remis entre les mains :

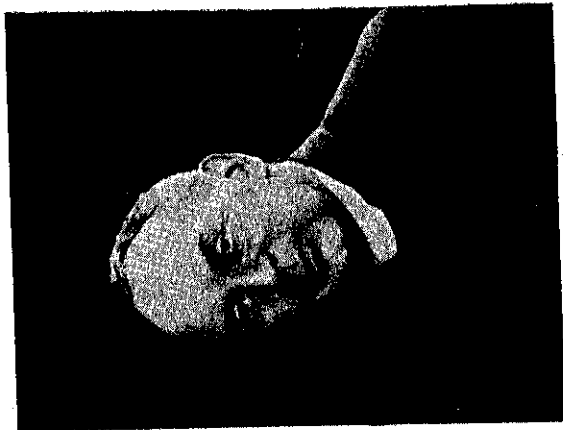
A) Les notes que vous avez rédigées à l'avance, concernant les points qui pourraient être discutés à Malines ;

B) Le mémoire français rédigé par le cardinal Mercier, pendant ou après vos conversations, et signé par lui et ses deux collègues, avec l'attestation des trois représentants anglicans ;

(1) BELL, *Randall Davidson*, vol. II, pp. 1264-1265.



FRÈRE (REV. W. H.) BISHOP DE TRURO
(1863-1938)



KIDD (REV. DR. B. J.)
(1864-1948)



GORE (REV. DR. CHARLES)
(1853-1932)

successivement bishop de Worcester,
de Birmingham et d'Oxford.

C) La note qui y correspond, rédigée dans une forme différente, par les trois membres anglicans des Conférences, signée par eux et attestée par les membres catholiques romains.

« Ces papiers confirment l'assurance, que j'avais déjà, du soin attentif avec lequel vos collègues anglicans et vous-même, veillez à ce que le résultat progressif de vos conversations successives soit tel qu'il ne compromette en aucune manière les caractéristiques et les principes bien établis de l'Église d'Angleterre.

« Vous avez en même temps fait comprendre votre désir très clair d'écouter avec une attention respectueuse tout exposé, que nos amis catholiques romains désirent faire de la position historique, doctrinale et pratique, qu'ils revendiquent et qu'ils vous ont invité à discuter avec eux. Car je souhaite qu'on se souvienne toujours que la véritable invitation à ces Conversations est venue du côté des catholiques romains.

« Je n'oublie pas que la gracieuse invitation du cardinal fut le résultat de conversations privées qu'il avait eues avec lord Halifax et l'abbé Portal, et que c'est à elles peut-être que doit être attribué la réelle initiative.

« Dans la ferveur de mon désir et de ma prière pour que, sous la bonne main de Dieu, se réalise une unité plus étroite de l'Église du Christ sur terre, je sentirais qu'il y aurait un tort intolérable de notre part à être tièdes dans notre réponse à n'importe quelle ouverture, qui pourrait être faite, même sans beaucoup d'insistance dans le sens d'une telle réalisation.

« Quand nous regardons les faits bien en face, les difficultés ne diminuent pas à mes yeux. Mais au moins pouvons-nous prier de tout cœur et conformément à l'exemple de Notre-Seigneur. De toute mon âme je partage et considère comme réciproque le désir évident de l'honoré et bien-aimé cardinal, sous le toit de qui vous vous êtes rencontrés, désir de nous voir nous efforcer ensemble d'assurer « le chemin de la paix. »

« Si je vous comprends bien, quand vous faisiez le plan de vos Conversations, la semaine dernière, vous en êtes arrivés à conclure qu'il serait sage de discuter d'une manière générale certaines questions pratiques et administratives. Celles-ci se présenteraient inévitablement tout de suite, si les importantes différences doctrinales se montraient moins insurmontables qu'on ne l'avait supposé. Je fais allusion aux différences doctrinales qui, pour le moment, nous séparent. Celles-ci n'ont pas encore été discutées par vous sauf dans les conversations

privées et nécessairement sans conclusion de votre première Conférence.

« Votre Mémoire anglais des Conversations de la semaine dernière se rapporte, dans le paragraphe du début, à la nécessité — avant de pouvoir entreprendre les questions administratives — « d'expliquer et de résoudre d'une manière satisfaisante les différences doctrinales qui existent maintenant entre les deux doctrines ». Dans le mémoire français, le cardinal écrit : « Supposé que l'assentiment des esprits soit accompli sur le terrain doctrinal, dans quelles conditions pourrait s'opérer l'union de l'Église anglicane à l'Église romaine ? »

« Ceci correspond au contenu du grand document qui, après tout, est à la base de la discussion actuelle. Je me reporte à la Conférence de Lambeth : « Appel à tous les peuples chrétiens, » document auquel le cardinal Mercier s'est référé dans sa lettre à moi-même, datée du 10 janvier 1923 (1), et aussi dans son mémoire (B). Toute la position sera, jusqu'à un certain point, simplifiée et élucidée si nous pouvons croire que nos amis catholiques romains regardent cet appel d'un regard amical.

« Lui aussi place en tête des conditions requises pour toute action administrative entre les Églises, que les termes de l'union devraient auparavant avoir été ajustés d'une manière satisfaisante. Tout son objet n'est pas dans le fait qu'une communion consentirait à être absorbée dans une autre, mais dans le fait que toutes s'uniraient dans un nouveau et grand effort pour retrouver et manifester au monde l'unité du Corps du Christ pour laquelle Il a prié.

« Si maintenant un lecteur attentif examine les papiers sur les Conversations de Malines, la nécessité d'une condition préliminaire de ce genre ne sera pas douteuse. Mais tous les lecteurs ne sont pas réfléchis et attentifs et, dans le cas où vos mémoires cesseraient un jour de conserver leur caractère confidentiel actuel, je crois qu'il est important que cette lettre subsiste, rappelant mes vues personnelles sur la lecture des mémoires.

« Je ne fais aucune objection à votre dessein de discuter tout d'abord certaines des questions administratives sur lesquelles vous avez insisté, pourvu qu'on se souvienne toujours qu'il y a de grandes questions doctrinales laissées de côté, lesquelles demanderaient une discussion prudente et un cer-

(1) Cf. notre livre de *Documents*, pp. 54-55.

tain accord, avant même que se posent des problèmes administratifs.»

« Personnellement je placerais parmi les principales de ces questions, la doctrine de l'Église romaine quant à la position, la juridiction et les pouvoirs du Siège pontifical. On pourrait facilement passer sous silence la signification profonde de cette matière, dans une conversation ordinaire, en considérant comme matière historique et pratique de connaissance soi-disant générale, la « primauté » de l'évêque de Rome.

« En un certain sens, cela est un fait historique incontestable. Mais cette primauté, dans le langage des catholiques romains, signifie beaucoup plus. Bien que le concile du Vatican ait consacré solennellement et amplifié ce que nous considérons comme la fausse doctrine de l'indépendance et de la position autocratique du Pape, en tant que seul vicair de Christ, il va de soi que la revendication en avait été faite depuis des siècles. Sa reconnaissance est virtuellement et même maintenant techniquement *de fide*. C'est pourquoi elle touche de manière la plus large, à la fois doctrinalement et administrativement, toute la question des relations de l'Église de Rome avec le reste de la chrétienté. Elle porte sur presque tous les problèmes qui peuvent se présenter à la discussion. Si nous sommes tenus — comme je crois certainement que nous le sommes — d'écarter comme fausse la théorie selon laquelle l'évêque de Rome possède *jure divino* dans l'Église du Christ une autorité distincte et unique, telle qu'elle peut agir partout, et que peut-être même — bien qu'ici je parle avec réserve — directement ou indirectement, c'est par ce seul canal (en tout état de cause dans l'Occident) que la délégation de ministère peut être licitement et valablement exercée, il est clair qu'il est tout à fait inopportun de discuter d'autres questions ecclésiastiques jusqu'à ce que la question fondamentale ait abouti à une solution nette. Je n'ai pas essayé de m'exprimer en des termes techniques, et les mots dont je me suis servi peuvent être soumis à une critique légitime. Mais j'espère avoir rendu ma pensée suffisamment claire pour le but de cette lettre.

« Il y a aussi, et vos conversations l'ont montré, de grandes différences entre nous que la question de la position du Pape concerne seulement indirectement, et ces différences demanderaient évidemment une discussion pleine et très poussée. J'ai en vue, par exemple, des questions telles que le dogme de la transsubstantiation ou le dogme de l'Immaculée Conception

de la Vierge Marie : et, naturellement il y en a d'autres. Mais le point auquel je me suis référé est tellement peu déterminé que je vous presserais, quand vous vous rencontrerez de nouveau (et j'espère que ces Conversations reprendront avant longtemps), de le placer sur le terrain de vos délibérations avec le dessein d'en arriver à un compte rendu net de l'un et l'autre côté. Ces comptes rendus peuvent, naturellement, tout d'abord être seulement provisoires. Mais la question est si vitale qu'elle est vraiment essentielle par rapport à l'ensemble.

« Je n'ai pas oublié, cela va de soi, que vous m'avez dit qu'à votre réunion plus ancienne et même moins officielle de décembre 1921, le sujet général de l'autorité du Siège de Rome a été l'objet de conversations, et le mémoire du cardinal Mercier s'y réfère. Mais cette réunion était tellement privée et préliminaire que vous préférez, je pense, que mes commentaires se confinent à ce qui ressort des mémoires (B) et (C) que vous m'avez maintenant donnés.

« Du fait que les trois anglicans ont attesté plutôt que signé le document français, j'ai raison de conclure — je le présume — que vous ne prenez pas sous votre responsabilité les mots eux-mêmes (*ipsissima verba*) de ce document. Je m'en réjouis, car il contient des phrases qui viennent tout naturellement et avec une bonne foi absolue de la part du cardinal Mercier, mais que je serais surpris de trouver adoptées par vous, même provisoirement. Son Éminence écrit virtuellement que ce qui est désiré est l'absorption de l'Église d'Angleterre dans l'Église de Rome (l'entrée en masse dans le giron de l'Église romaine). J'ai déjà fait remarquer combien difficilement est le langage dont se sert *l'Appel de la Conférence de Lambeth à tous les peuples chrétiens*. Il y a d'autres phrases sur lesquelles je pourrais attirer l'attention, mais ce n'est pas nécessaire.

« Son Éminence, dans son résumé historique de ce qui précède votre seconde conférence, est aussi, par inadvertance, tombé dans l'erreur, en supposant que les évêques anglais, tous ensemble, avaient assumé la « responsabilité » de vous demander, à vous et à vos collègues, d'aller à Malines, ou d'accepter que vous y soyez allés « en leur nom » (*on their behalf*). Ces mots donnent aux choses une trop grande importance.

« Je vous ai exposé ma manière de concevoir la situation telle qu'elle ressort des mémoires avec les signatures apposées. C'est une situation pleine de difficultés et qui demande la plus

grande circonspection et prudence, mais qui demande aussi une tranquille persévérance, et la porte donnant accès à un chemin conduisant à l'union n'est certes pas péremptoirement fermée. Si l'on tient compte de ce que j'ai dit, pour arriver à réaliser un accord sur les grandes questions *doctrinales*, je suis prêt à reconnaître que les suggestions, contenues dans les deux mémoires, sont bien calculées pour fournir la base de futures discussions et conférences.

« Cette lettre devrait être enregistrée dans les archives en même temps que vos mémoires. Il est possible, je crois, que nos amis catholiques romains, peut-être peu familiarisés avec la force de l'opinion qui prévaut dans de grandes parties de l'Église et du peuple anglais, puissent supposer que nous sommes prêts à accepter avec plus d'accommodements les disputes et les revendications des catholiques romains, que moi-même, pour ne parler que d'un seul, je puis le considérer comme possible ou en accord avec ce que nous croyons délibérément être la vérité.

« Je suis à vous très fidèlement.

RANDALL DAVIDSON (1) »

Cette lettre de l'archevêque de Canterbury nous montre, avec toute la prudence et la circonspection auxquelles il était habitué, les nuances qu'il faut apporter aux comptes rendus de la deuxième Conversation de Malines et le sens qu'il ne faut pas attribuer à certains mots ou à certaines phrases que nous y rencontrons.

Cependant, il n'est pas inutile d'ajouter que cette prudence du Dr Davidson, qui paraissait excessive à lord Halifax, semble bien lui avoir été inspirée par le Dr Gore qui, dans une lettre du 19 mars 1923 à l'archevêque de Canterbury, parlait de « l'esprit de concession » (*concessiveness*) de la délégation anglaise à Malines, lequel, « plus il y pensait, plus il lui paraissait désastreux et périlleux. » Il y avait d'ailleurs quelques erreurs (2) dans la lettre du Dr Davidson : l'initiative des Conversations ne venait pas du cardinal Mercier, mais du côté anglican en la personne de lord Halifax. De plus, dans la première Con-

(1) Fonds HALIFAX, Lettre du 19 mars 1923, du Dr Randall Davidson au doyen de Wells.

(2) Lettre du 19 mars 1923, du Dr Gore à l'archevêque de Canterbury, citée par BELL, *Randall Davidson*, vol. II, p. 1923.

versation, on avait déjà discuté les divergences doctrinales.

Ces erreurs, aussi bien que l'excessive prudence de l'archevêque de Canterbury, devaient produire une grande dépression dans l'âme enthousiaste de lord Halifax à qui le Dr Davidson fit parvenir une copie de sa lettre du 19 mars au Dr Robinson : « Il se peut que j'exagère, écrivait-il le 22 mars au doyen de Wells, mais quand la lettre est arrivée la nuit dernière, j'ai eu l'impression que c'était la fin de tout ce qui me tient le plus à cœur, de tout ce que j'espérais le plus, et que tout le reste de ma vie il n'y avait rien de plus à faire que d'essayer d'oublier ce qui aurait pu être, et d'attendre le temps où, si la chose devait nous être refusée sur terre, nous puissions espérer être les uns avec les autres au ciel (1). »

Lord Halifax répondit à l'archevêque de Canterbury, sous une forme officielle, mais un peu raide ; il alla même jusqu'à demander à l'archevêque de modifier certains des termes de sa lettre au doyen de Wells et de ne pas envoyer la lettre au cardinal (2).

L'archevêque de Canterbury fit savoir au cardinal Mercier que, d'accord avec l'archevêque d'York, il trouvait que les problèmes d'ordre administratif devaient être laissés de côté et « qu'avant de progresser davantage, la question réelle et fondamentale de la position du Souverain Pontife de l'Église catholique romaine devait être considérée avec simplicité (3) ».

Le cardinal Mercier répondit à l'archevêque de Canterbury qu'il était tout à fait de son avis, qu'il fallait ramener les Conversations sur ce qu'il appelait « les grandes questions doctrinales qui sont à la base de tout (4) ». Cependant, puisque les questions administratives, à la demande des délégués anglicans, ont fait l'objet de la deuxième Conversation, le cardinal Mercier exprime le désir de « connaître l'appréciation » de l'archevêque de Canterbury et celui de son « collègue d'York,

(1) Fonds HALIFAX, Lettre du 22 mars 1923, de lord Halifax au doyen de Wells.

(2) Cf. LOCKHART, *Viscount Halifax*, part two, pp. 290-291.

(3) Fonds HALIFAX, Lettre du 24 mars 1923 de l'archevêque de Canterbury au cardinal Mercier, citée par BELL, *Randall Davidson*, vol. II, in-8, pp. 1267-1268. Traduction française dans notre livre de Documents pp. 65-66.

(4) Fonds HALIFAX, Lettre du 11 avril 1923 du cardinal Mercier à l'archevêque de Canterbury, lettre reproduite par G. K. A. BELL, *ibid.*, pp. 1268-1272. Cf. texte français dans notre volume de Documents pp. 67-72.

sur les conclusions auxquelles la Conférence a abouti (1) ». Puis le cardinal expose toute la doctrine catholique sur la primauté de l'évêque de Rome, successeur de Pierre, définie comme dogme catholique au Concile du Vatican, et sur l'origine de la juridiction des évêques.

Après une attente de près de deux mois, le Dr Davidson, dans une lettre du 15 mai, répondit au cardinal qu'il lui était difficile, ainsi qu'à son collègue d'York, d'exprimer une opinion sur les conclusions de la deuxième Conversation de Malines, car ces conclusions « ne sont pas seulement hypothétiques en elles-mêmes [...] mais les actuelles suggestions, telles quelles sont, peuvent seulement être interprétées », si lui-même et l'archevêque d'York « savent ce que les mots impliquent ». Ainsi : « 1^o l'Acte du Saint-Siège en donnant le pallium comme symbole de juridiction, implique-t-il ou n'implique-t-il pas que le récipiendaire était reconnu comme déjà possesseur d'ordres valides? et 2^o l'Acte des archevêques, en recevant le pallium, implique-t-il ou n'implique-t-il pas l'acceptation de la doctrine selon laquelle sa juridiction, doit, pour être valide, être conférée par le Pape? Il est évident que ces questions demanderaient des discussions pleines de précisions qui comprendraient l'examen de grands problèmes à la fois doctrinaux et historiques (2). »

Le Dr Davidson et le cardinal Mercier avaient mûrement pesé toute l'importance des problèmes à discuter et à résoudre en vue d'un accord doctrinal, avant d'en revenir à des questions d'ordre disciplinaire, qui certes feraient moins de difficultés. Les lettres échangées étaient très courtoises et dénotaient un grand effort de compréhension mutuelle, en vue du rapprochement des Églises. Mais lord Halifax, qui les avait lues avec la plus grande attention, eût aimé que celle de l'archevêque de Canterbury eût été écrite avec « plus de cœur (3) ».

« Ce que j'aimerais voir l'archevêque accomplir, disait

(1) Fonds HALIFAX, Lettre du 11 avril 1923 du cardinal Mercier à l'archevêque de Canterbury, lettre reproduite par G. K. A. BELL, *ibid.*, pp. 1268-1272. Cf. texte français dans notre volume de Documents pp. 67-72.

(2) Fonds HALIFAX, Lettre du 15 mai 1923 de l'archevêque de Canterbury au cardinal Mercier. Texte anglais reproduit par G. K. A. BELL, *ibid.*, pp. 1273-1276. Traduction française dans de notre volume de Documents, pp. 73-74.

(3) Fonds HALIFAX, Lettre du 26 mars 1923, de lord Halifax au Dr Frere.

lord Halifax au Dr Frere, c'est une chose qui lui coûterait la tête, pour employer une métaphore. Il ne pourrait la perdre dans une meilleure cause (1). » Mais pour cela le Dr Davidson aurait dû avoir un tempérament tout différent, or c'était avant tout l'homme prudent, circospect, toujours soucieux de ne pas avoir l'air de trop engager son Église. Bref ce n'était pas « un homme à perdre la tête, physiquement, intellectuellement ou métaphoriquement (2) ».

Si quelque chose le troublait, ce n'était pas de s'être montré libéral, mais bien plutôt de n'avoir peut-être pas été assez ferme dans ses lettres au cardinal Mercier ou à lord Halifax à propos des difficultés à venir (3).

Toutes choses bien pesées, il n'y avait plus de doute à ce sujet, il fallait être prêt, dans la prochaine conversation, à aborder le problème fondamental de la papauté. Mais le cardinal Mercier accepterait-il de nouvelles conversations? M. Portal n'avait pas caché à lord Halifax que le cardinal semblait découragé de la froideur du Dr Davidson. Halifax crut donc devoir écrire à Son Éminence : « Je dois avouer [...] que j'ai été un peu désappointé par la dernière lettre de l'archevêque de Canterbury. J'ai pensé qu'il aurait pu montrer plus d'enthousiasme et que d'autres choses devaient être dites en plus de celles qu'il a exprimées. Mais réflexion faite, je ne suis pas sûr que je n'aie pas été injuste (4). »

Cependant, malgré son grand âge, en attendant la troisième Conversation de Malines, l'activité de lord Halifax en vue du rapprochement des Églises, était prodigieuse. Il songea à organiser, le 27 juillet de cette année 1923, un grand meeting, composé de churchmen d'opinions très différentes, lequel aurait été présidé par l'évêque d'Oxford. L'archevêque de Canterbury le dissuada : il y aurait pu y avoir des questions indiscrètes.

Le meeting n'eut donc pas lieu, mais « à la consternation de l'archevêque (5) », l'évêque de Zanzibar, qui présidait le congrès anglo-catholique à Albert Hall à Londres, envoyait un télégramme au Pape pour faire parvenir à Sa Sainteté les vœux

(1) Fonds HALIFAX, Lettre du 26 mars 1923, de lord Halifax au Dr Frere.

(2) J. G. LOCKHART, *Viscount Halifax*, part two, p. 291.

(3) Cf. Fonds HALIFAX, Lettre du 12 avril 1923, de l'archevêque de Canterbury à lord Halifax.

(4) Cf. Fonds HALIFAX, Lettre de juillet 1923, de lord Halifax au cardinal Mercier. Citée par LOCKHART, *Viscount Halifax*, part two, p. 292.

(5) J. G. LOCKHART, *Viscount Halifax*, part two, p. 293.

de seize mille congressistes anglicans priant humblement que l'aurore de la paix religieuse puisse bientôt se lever.

Le 22 août, après avoir pris connaissance des lettres des archevêques, adressées à lord Halifax, M. Portal en quelques lignes résumait son impression : « J'en arrive à la conviction que les vôtres trouvent que nous allons trop vite. Ils ne veulent pas, en réalité, faire un pas en avant. Ils se rendent compte — un certain nombre du moins — qu'il y a une question de la papauté, mais ils pensent qu'il est prématuré de la traiter. Si je ne me trompe, c'est l'attitude de Frère. Elle est très différente de celle de Puller, par exemple, qui n'admet pas qu'il y ait une question de la papauté. Mais pour le moment je crains fort que le résultat ne soit le même. Malgré tout, je crois qu'il faut aller à Malines et y porter la question, c'est un devoir pour nous d'y pousser. Le succès sera sous la responsabilité d'un chacun et ensuite sous la responsabilité de ceux qui ont la charge de l'Église. Une constatation frappante et douloureuse, c'est le défaut de foi. Les choses de Dieu sont conduites *humano modo*. Il n'est pas surprenant que les effets soient si tristes. Nous aurions besoin d'apôtres et nous avons des administrateurs. (1) »

L'archevêque de Canterbury était très hésitant. Dans un mémorandum, daté du 19 août 1923, il a consigné tous les doutes de sa conscience anglicane à la pensée de continuer les Conversations :

« [...] Il serait beaucoup plus facile, je devrais dire beaucoup plus sûr, de laisser tomber les choses avec sévérité et de refuser de faire un seul pas en avant, quel qu'il soit, sur une fondrière aussi incertaine et traîtresse. Cependant, prendre cette attitude serait faire la sourde oreille au léger murmure qui arrive jusqu'à nous du côté romain, sous forme d'essai d'information ou de rapprochement. Cela, je suis décidé à ne pas le faire. On dira, naturellement, que nous ne pouvons pas entretenir de grands espoirs de succès ultimes, en relation avec les efforts faits maintenant pour combler l'abîme dû à des différences fondamentales, ou indiquant celles-ci quant aux modes de foi et de culte. Mais je ne chercherai pas à mesurer les chances de succès. Je ne puis pas, pour me conformer aux obligations qui naissent tout d'abord de notre chrétienté commune et ensuite des résolutions et espérances que la Conférence de Lambeth a exprimées il y a trois ans, refuser de participer

à un effort véritable et pieux, tendant à atteindre un but qui, selon la nature des choses, ne devrait pas ne pas pouvoir être atteint par des chrétiens, qui croient en la réalité de la prière de Notre Maître et qui croient que Dieu, l'Esprit-Saint, gouverne le jour présent. Aussi, si nos amis les catholiques romains sont prêts à une nouvelle coopération, nous devons et voulons essayer (1). »

Vient ensuite l'énumération des questions fondamentales que l'archevêque de Canterbury considérait comme très important d'aborder dans les prochaines conversations : « La position et l'autorité de la Sainte Écriture, la signification, l'autorité de la Tradition, l'existence ou la non-existence d'une suprême autorité sur terre, un vicariat du Christ, et ce qu'il signifie à la fois dans le domaine doctrinal et dans le domaine administratif; puis encore l'introduction de dogmes tels que celui de l'Immaculée Conception, ou encore, et sur un autre terrain, l'enseignement défini de l'Église de Rome quant à la transsubstantiation, et les doctrines et usages qui y touchent ou qui en sont les conséquences... Si la prochaine fois que les représentants se réuniront, ils veulent ainsi tout d'abord discuter les choses primordiales, telles qu'elles l'ont toujours été dans leur pensée, alors les délibérations, qui ont déjà eu lieu, pourront prouver qu'elles ont été tout à fait avantageuses. Si, toutefois, il apparaissait qu'il y a de grandes questions doctrinales (ou même de grandes questions administratives comme la revendication de l'irréfusable autocratie papale) au sujet desquelles aucune modification ou explication n'est possible, personnellement je ne vois que très peu d'avantages à continuer des discussions qui seraient vouées à un échec (2). »

Des échos de l'état d'âme de l'archevêque de Canterbury étaient arrivés jusqu'à Malines. Malgré cela, le cardinal Mercier était bien décidé à continuer les Conversations : « Ma pensée n'est pas du tout de me retirer — écrivait-il confidentiellement le 10 septembre à lord Halifax — au contraire, j'ai le vif désir de reprendre et de poursuivre nos conversations et même dans un cercle élargi, mais il ne me paraît pas possible que les autorités ecclésiastiques soient engagées d'un seul côté. »

« L'archevêque de Canterbury attend, garde le silence, s'abstient. Plusieurs personnes qui le connaissent, disent en parlant de lui : *He is cautious, very cautious.*

(1) Cité par BELL, *Randall Davidson*, vol. 2, p. 1278.

(2) *Ibid.*, pp. 1278-1279.

(1) Fonds HALIFAX, *Lettre du 23 août 1923, de M. Portal à lord Halifax.*

« Si nous voulons collaborer à des conversations qui ne soient pas purement « individuelles », il importe que l'autorité ne se retranche pas d'un côté, dans la réserve, presque l'absentention, tandis que, de l'autre côté, elle serait invitée à s'avancer toujours davantage. Pour qu'il y ait rencontre fraternelle, il faut qu'elles s'avancent l'une vers l'autre (4). »

A ce reproche du cardinal, les anglicans répondaient qu'au contraire, le Pape s'engageait beaucoup moins que l'archevêque de Canterbury. Celui-ci ne voyait-il pas les participants anglicans avant qu'ils se rendent à Malines, et n'avait-il pas fait appel à plusieurs conseillers — le Dr Drury, évêque de Rippon, le chanoine Storr, le chanoine Quick, le Dr Jenkins — « en vue d'étudier et discuter avec lui le programme des Conversations (2)? »

(1) Fonds HALIFAX, *Lettre du 10 septembre 1923, du cardinal Mercier à lord Halifax.*

(2) Cf. BELL, *Randall Davidson*, vol. II, p. 1280.

CHAPITRE VI

LA TROISIÈME CONVERSATION DE MALINES

(7 et 8 novembre 1923)

Dès le mois d'août 1923 l'archevêque de Canterbury était décidé à faire appel au Dr Gore (1), ancien évêque d'Oxford, et au Dr Kidd (2), *warden* de Keble College, pour augmenter le groupe anglican (3).

(1) Charles Gore (1853-1932), fils de Charles Alexandre Gore et de la fille du quatrième comte de Bessborough, veuve du comte de Kerry, et neveu du comte d'Arran. Élevé à Harrow et Balliol college (Oxford), où il conquit ses grades en lettres (M. A.) et en théologie (D. D.), le Rev. Gore fut successivement agrégé à Trinity college (Oxford), sous-directeur à Cuddesdon college, bibliothécaire de Pusey House (Oxford), *vicar* de Radley, chanoine de Westminster Abbey (1894-1902), Supérieur de la Communauté de la Résurrection de Mirfield, bishop de Worcester (1902-1904), de Birmingham (1905-1914), d'Oxford (1914-1919). Directeur de *Lux Mundi*, où il publia, en 1890, *The Holy Spirit and Inspiration*. Il est l'auteur de nombreux ouvrages théologiques tels que : *The Church and the Ministry*, 1889 ; *Roman catholic Claims*, 1889 ; *Leo the Great*, 1890 ; *The Mission of the Church*, 1891 ; *Bampton Lectures*, 1891 ; *Dissertations*, 1895 ; *The Creed of the Christian*, 1895 ; *The Sermon on the Mount*, 1896 ; *The Epistle to the Ephesians*, 1898 ; *Prayer and the Lord's Prayer*, 1898 ; *Epistle to the Romans*, 1899 ; *The Body of the Christ*, 1901 ; *Spiritual Efficiency*, 1904 ; *The Permanent Creed*, 1905 ; *The New Theology and the Old Religion*, 1908 ; *Orders and Unity*, 1910 ; *The Question of the Divorce*, 1911 ; *The Religion of the Church*, 1916 ; *The Epistles of saint John*, 1920 ; *Christian moral Principles*, 1921 ; *Belief of God*, 1924 ; *The Deity of Christ*, 1922. (Cf. G. L. PRESTIGE, *The Life of Charles Gore, a Great Englishman*, London, Heinemann, 1935, in-8°, 547 pp. et *Documentation catholique* du 28 février, 1925, col. 546-547.)

(2) Kidd (Rév. Dr Beresford-James), 1864-1948, fit ses études universitaires à Keble college à Oxford de 1882 à 1886, fut reçu M. A. en 1889 et D. D. (Docteur en théologie anglicane) en 1904. De 1887 à 1900 il fut vicaire de Saint-Philip et Saint-James, à Oxford, puis, de 1904 à 1920, curé de l'église Saint-Paul dans la même ville. De 1920 à 1939, *warden* de Keble college, puis, à partir de 1915, chanoine honoraire de Christ-Church à Oxford. Il fut un historien très apprécié, spécialiste des premiers siècles de l'Église et de la contre-Réforme. On trouvera la liste de ses principaux ouvrages dans la bibliographie, qui figure à la fin du volume.

(3) Cf. Fonds HALIFAX, *Lettre du 7 août 1923 du Dr Davidson à lord Halifax.*